

RETOUR D'EXPERIENCES A LA SUITE DES INONDATIONS SURVENUES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2023/2024

Une étude réalisée à partir d'entretiens menés auprès de 5 entreprises situées dans les vallées de la Liane et de l'Aa.
(Version publique)

contact

contact@afpcnt.org
contact@association-resiliances.org

janvier 2025

Soutenu par :



Une étude de :



Réalisée par :



Comité technique de suivi :

AFPCNT

Ghislaine Verrhiest-Leblanc, Directrice Générale de l'AFPCNT,

Boris Callot, adjoint technique à la direction AFPCNT

Bernard Guézo, pilote mission « animation territoriale et intersectorielle »

RESILIANCES

Sandra Decelle-Lamothe, expert prévention des risques majeurs

Réalisation :

Association RESILIANCES

Coordination, réalisation : Sandra Decelle-Lamothe, expert prévention des risques majeurs

Entretiens : Rodolphe Guillois (EXAMO), Sandra Decelle-Lamothe,

Conception-réalisation des fiches : Sandra Decelle-Lamothe, Gauthier Leriche (CEREG)

Groupe de travail adhérents-experts Résiliances : ESTHI, EXAMO, CEREG, COUNTACT, Genèse Architectures, Krisis Conseil, ELBS Consultants, Sandra Decelle-Lamothe.

Crédit photos couverture : SYMSAGEB.

Table des matières

1. Introduction	4
2. MÉTHODOLOGIE, CIBLES & CLÉS DE LECTURE	5
3. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	7
4. ENSEIGNEMENTS	10
5. FICHES	17
6. CONCLUSION	18
ANNEXES.....	19

1. Introduction

En 2023 et 2024, le Nord-Pas-de-Calais a été touché à quatre reprises par des inondations. Face à cette situation sans précédent, marquée par l'intensité et la récurrence des phénomènes, l'AFPCNT a sollicité l'association Résiliances pour mener une mission courte. Celle-ci consiste à réaliser une série d'études de cas visant à comprendre comment les entreprises touchées ont réagi à ces événements et quelles actions de prévention des risques majeurs elles envisagent pour l'avenir. Ces études ont mis en lumière des situations parfois inextricables.

Cette enquête vise à :

- partager les expériences d'entreprises touchées afin d'inspirer et motiver d'autres entreprises à mieux se préparer ;
- identifier des actions concrètes pour se préparer et faire face aux risques majeurs ;
- recueillir les perspectives d'experts aux compétences complémentaires en matière de prévention des risques majeurs, issus du réseau Résiliances.

Extrait du rapport de la mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations. Avril 2024.

« Le nord-ouest du département du Pas-de-Calais a subi à partir du 18 octobre 2023, une vague de précipitations sans précédent, au regard des relevés effectués par Météo France depuis 1959.

Il est tombé sur les collines du Boulonnais plus de 700 mm d'eau entre cette date et le début du mois de janvier, la première quinzaine de novembre voyant en particulier se succéder pratiquement sans transition quatre fortes perturbations atlantiques.

Ce phénomène a provoqué des crues sur les bassins de l'Aa, de la Liane et de la Canche plus que centennales parfois, d'intensité très supérieure aux niveaux enregistrés lors des inondations du tournant du siècle, qui servaient de référence aux actions de prévention conduites depuis une vingtaines d'années. À titre d'illustration, le débit de l'Aa atteignit à Wizernes 90 m³/s, contre 60 en 2002.

Le phénomène s'est produit en deux vagues, durant la première quinzaine de novembre, puis début janvier, après des pluies intenses tombant sur des sols saturés. Au final, le territoire aura été marqué par des inondations par débordement, mais aussi des phénomènes majeurs de ruissellement sur les têtes de bassins et au pied des coteaux et, in fine, des remontées de nappes, celles-ci étant à leur niveau maximal. »

[Mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations | IGEDD](#)

2. MÉTHODOLOGIE, CIBLES & CLÉS DE LECTURE

2.1 Méthodologie

Cette enquête, menée d'avril à novembre 2024, s'est appuyée sur :

- cinq entretiens réalisés en présentiel et par téléphone avec des entreprises volontaires. Ces entretiens ont été conduits par Rodolphe Guillois (Examo, adhérent Résiliances) et Sandra DecelleLamothe (experte en prévention des risques majeurs et présidente de l'association Résiliances). Ils se sont basés sur le questionnaire du RESISCORE, label de l'Association Résiliances, complété par des questions supplémentaires ;
- une réunion regroupant plusieurs adhérents experts de l'association (ESTHI, CEREG, KRISIS, Countact, ELBS, Génèse Architecture, EXAMO, Sandra Decelle-Lamothe) ;
- la structuration des résultats sous forme de fiches synthétiques, élaborées en collaboration avec CEREG.

Le choix des entreprises a été effectué conjointement par l'AFPCNT et l'association Résiliances, sur proposition de cette dernière, en s'appuyant sur :

- Les contacts déjà établis entre les adhérents de Résiliances et des entreprises impactées (contacts d'Examo avec la commune de Saint-Léonard, contacts de Pro Armature avec ESTHI, contacts de Sandra Decelle-Lamothe pour les entreprises situées dans la vallée de l'Aa).

L'objectif était de contacter, écouter et échanger avec des entreprises ayant été affectées à divers degrés et exerçant des activités variées.

Nom de l'entreprise	Activité	Cours d'eau concerné
SIB Imprimerie	Imprimeur	Liane
Pro Armature	Fabrication d'armatures métalliques pour béton	Liane
KALHYGE	Laverie industrielle	Liane
SERES		Liane
Boucherie de l'Aa	Commerce de proximité	Aa
La Grenouillère	Restaurant étoilé	Aa

NB : Le restaurant La Grenouillère n'a pas souhaité participer à l'enquête.

Positionnement de cette mini-enquête :

- elle n'est pas exhaustive,
- elle a pour but de donner un éclairage sur les enjeux de préparation des activités économiques à partir de situations concrètes,

- elle témoigne de l'engagement des entreprises pour sauvegarder leur outil de travail, avec les limites liées à une situation inédite (dérèglement climatique).

2.2 CIBLES DU DOCUMENT & CLÉS DE LECTURE

Ce document est réalisé pour :

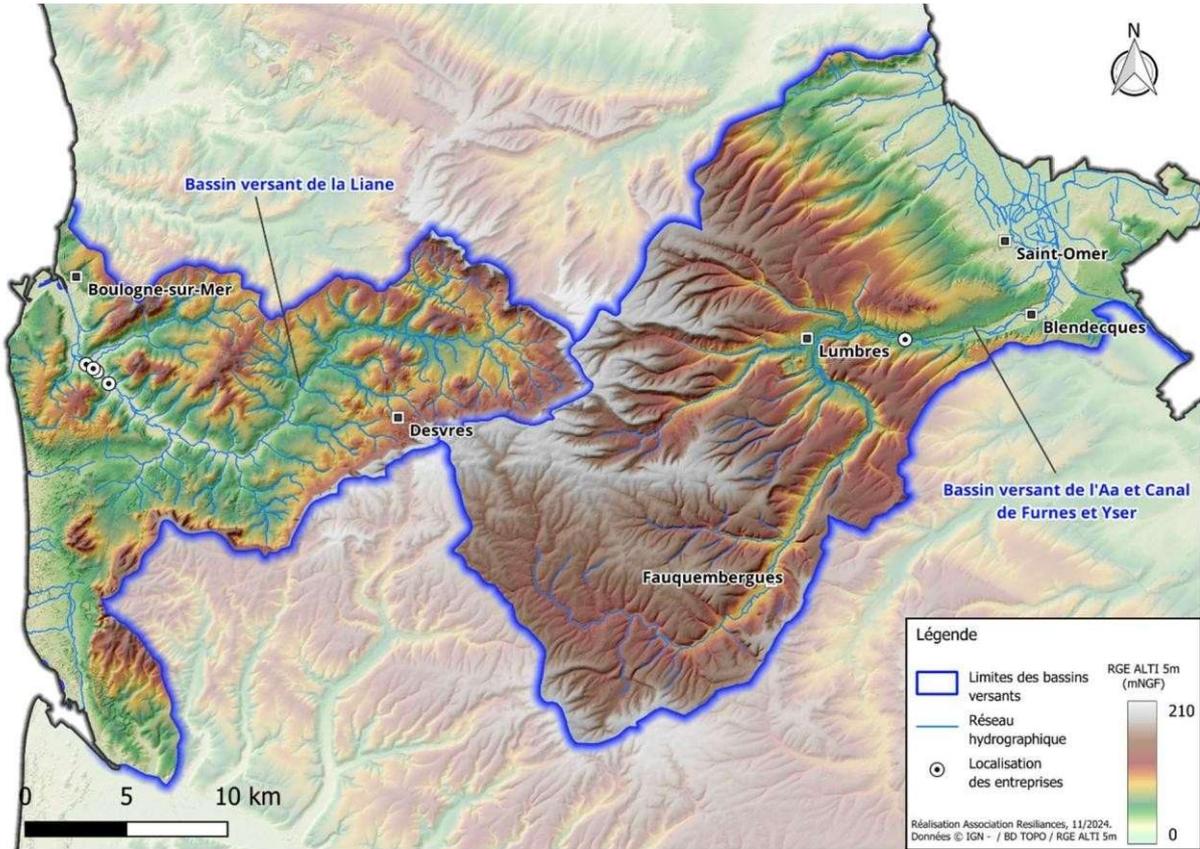
- les acteurs publics afin de leur apporter d'éventuels compléments d'information qu'ils n'auraient pas déjà eus grâce aux premières enquêtes réalisées depuis les inondations de l'hiver dernier,
- les entreprises afin de les encourager à agir en leur identifiant des axes d'amélioration de leur résilience,
- les professionnels de la prévention des risques majeurs et tout acteur intéressé (assurance, etc.) pour encourager les entreprises exposées à se préparer en capitalisant sur un événement concret.

Les fiches comprennent plusieurs rubriques pour faciliter le repérage de l'entreprise et la lecture :

- Localisation
- Vue simple
- Zonage PPRI
- Photos des bâtiments après inondations
- Éléments de contexte
- Actions de l'entreprise Avant/Pendant/Après
- Avis collégial (issues de la réunion entre experts de l'association RESILIANCES).

3. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

3.1 Carte des bassins versants de la Liane et de l'Aa et localisation des entreprises auditées



Source : Cereg / Données : BD TOPO, RGE ALTI 5m, IGN ©.

(Extrait idem) « Les espaces en cause sont très spécifiques. La plaine du Calais et de Flandre maritime, aux abords de Dunkerque, correspond pour la majeure partie à l'ancien delta de l'Aa et a été aménagée depuis la fin du XIIe siècle, constituant aujourd'hui le plus grand polder français. Les eaux s'y écoulent très lentement vers la mer, grâce à un réseau très développé de canaux de toutes tailles - plus de 1500 km - et un système de pompage, l'axe majeur étant le canal à grand gabarit qui unit le bassin de l'Escaut à la mer du Nord, via Dunkerque. Le marais de Saint-Omer se situe sous le niveau des plus hautes eaux en marée de vives eaux, tout en étant à trente kilomètres du littoral. La Liane, qui se jette dans la Manche à Boulogne-sur-Mer, est un petit fleuve côtier très réactif, dont les crues souvent violentes sont de courte durée. La Canche se jette dans la Manche, elle aussi, via une plaine alluviale pour partie polderisée depuis le XIXe siècle, et est très sensible aux variations de ses affluents de rive droite, descendant des collines de l'Artois. Le bassin de la Lys, relié à l'Aa par le canal à grand gabarit, fut moins touché que les autres, au moins à l'aval d'Aire-sur-la-Lys. »

[Mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations | IGEDD](#)

3.2 Inondations dans la zone d'activité de la Liane

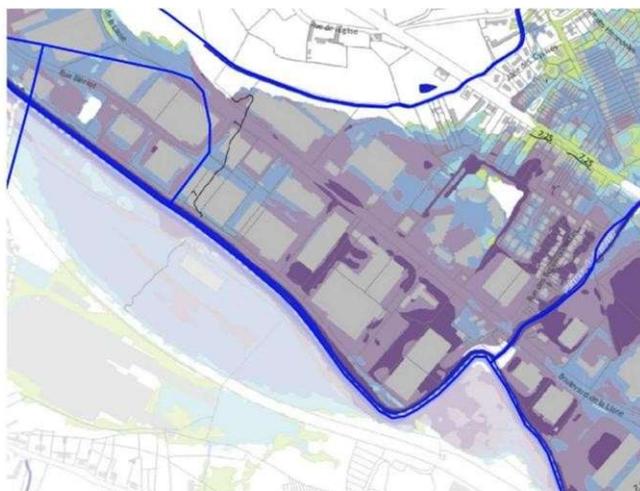
La zone d'activité de la Liane s'est implantée progressivement dans le lit majeur de la Liane. Une quarantaine d'activités sont désormais installées dans ce secteur connu pour son inondabilité par les entreprises. L'évolution de l'aléa a conduit à la mise à jour du Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) en 2021, classant l'ensemble de la ZA en zone rouge.

En 2023, les communes inondées ont fait l'objet de deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (14/11 et 18/12).



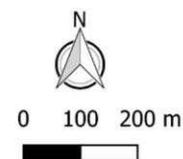
Zonage PPRI de la Liane

- Zonage vert clair : aléa de référence de type accumulation moyenne, écoulement ou faible accumulation (E-N-U)
- Zonage bleu : aléa de référence de type accumulation moyenne, écoulement ou faible accumulation (E-U)
- Zonage vert foncé : aléa de référence de type conditions extrêmes, fort écoulement ou forte accumulation (E-N-U)
- Zonage rouge : aléa de référence de type conditions extrêmes, fort écoulement ou forte accumulation (E-U)



Hauteurs d'eau PPRI de la Liane

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	



Réalisation Cerec. 2024 | Données © IGN BD TOPO / BD Parcellaire - DDTM 62

Source : Cerec / Données : DDTM 62 – BD TOPO, BD Parcellaire, IGN ©.



SYMSAGEB. Inondations 2023/2024.

Source :

3.3 Eléments de contexte en matière d'information préventive

Le secteur de la zone d'activités a fait l'objet de 22 arrêtés « Cat. Nat. » depuis 1984 dont 15 pour inondations et coulées de boue. Sauf erreur, à ce jour, la commune de Boulogne sur mer ne dispose pas de DICRIM (source Géorisques et site de la commune).

La commune de Saint-Léonard dispose d'un PCS/DICRIM depuis le 17/11/2022.

Le SYMSAGEB agit pour la prévention des inondations sur les 81 communes qui le composent.

Ces actions sont rassemblées dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais. Il s'agit d'un contrat de 18 millions d'euros entre l'Etat et les collectivités territoriales démarré en 2018 et dont les actions sont prévues jusqu'en 2028.

Plusieurs actions ont été identifiées à destination des entreprises et notamment : - Des actions de sensibilisation sur les risques majeurs (axe 1) - Des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti (axe 5). En savoir + : [PAPI_FA_Revision.pdf](#)

En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

« La stratégie de communication est finalisée. Une plaquette de communication a été conçue et diffusée en 2020 pour présenter le PAPI du Boulonnais. En 2021, le SYMSAGEB a réalisé plusieurs actions dans les établissements scolaires et événements (Fêtes de la mer, Journée de sensibilisation sur le BV de la Liane, visites sur sites pour élus et exploitants agricoles...). Une fresque sur le thème des inondations a été réalisée ainsi qu'une maquette interactive. Un guide d'assistance à l'élaboration des PCS a été réalisé et diffusé aux 81 communes. Le SYMSAGEB s'est inscrit dans la journée nationale de la résilience et a organisé une manifestation tout public. La communication sur les réseaux a été intensifiée ».

4. ENSEIGNEMENTS

L'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) a posé comme orientation que la résilience en tant que « *capacité d'adaptation (apprendre à vivre avec l'eau en toutes circonstances), conjuguée à un potentiel accru de relèvement après les crises, est un impératif majeur* ». Nous souhaitons ajouter à cela qu'« à l'impossible, nul n'est tenu » et que dans certains cas, la résilience, en s'appuyant sur les leçons de la crise, peut conduire des activités économiques à changer de trajectoire en repositionnant leur activité (évolution de la production) ou en déménageant. Certaines ont déjà sauté le pas, évaluant que les coûts successifs des catastrophes reviendraient plus cher que de rapatrier des activités sur d'autres sites existants ou de trouver d'autres locaux à distance des zones inondables. Les limites de l'assurabilité de leur bien, que certaines entreprises peuvent désormais connaître, devraient renforcer cette tendance.

A noter que les enseignements ci-après sont indiqués pour l'avenir et pour tous types d'entreprises et non pour chaque entreprise audité (cela supposerait sinon des études spécifiques plus longues et prises en charge directement par les entreprises).

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENSEIGNEMENTS

THÉMATIQUES	CONSTATS	ENSEIGNEMENTS
Situation post-crise	La catastrophe vécue par les personnes travaillant dans les zones d'activités concernées marque encore largement les esprits et les corps un an après.	Un besoin d'écoute, de soutien et d'accompagnement Des entreprises anciennes aux infrastructures sous-dimensionnées au regard des aléas actuels (non surélevées)
Relations acteurs publics/privés	Une absence d'accompagnement suite à l'approbation du PPRNI et du passage de la zone en rouge Aucune visite des pouvoirs publics pendant la phase de gestion de crise, entreprises livrées à elles-mêmes	Soutenir l'autonomie des activités pour faire face EN LIEN avec les pouvoirs publics. Le gestionnaire de la ZA est la communauté d'agglomération. Inciter les entreprises à la mutualisation de moyens dans les ZA Créer un lien entre les dispositifs publics de gestion de crise et l'organisation des acteurs privés Utiliser les outils numériques pour communiquer en temps réel entre entreprises voisines pour faciliter l'entraide en phase de pré-crise
Résilience organisationnelle	En zone de risque : se préparer quel que soit le niveau de l'aléa indiqué dans les PPR	Préparer les salariés pour éviter l'épuisement physique et psychologique Organiser la mise en sécurité des sites Établir des schémas de gestion de crise minimalistes (si rien n'existe déjà)
Résilience structurelle	Les risques d'inondation étaient connus depuis longtemps et les entreprises avaient déjà pris des mesures. Elles pensaient aussi que les mesures structurelles de protection suffiraient à la protection des personnes.	Aborder la résilience structurelle de manière globale dans les ZA Repenser l'ergonomie à l'intérieur des entreprises Faire appel au fonds Barnier S'appuyer sur les besoins d'entretien pour lisser les coûts financiers Trouver le bon équilibre entre mesures organisationnelles et structurelles
Option du départ pour les entreprises	Dans la vallée de la Liane, les entreprises interrogent leur départ.	Le déménagement est freiné par le coût et l'impact social local.
Accompagnement au changement par les collectivités	Un accompagnement attendu	Le dérèglement climatique pose la question de la mutation des territoires. La dangerosité de l'aléa évolue et les acteurs privés ne sont pas accompagnés en conséquence.
Maintien de l'entreprise en zone inondable	En cas de maintien de l'activité : évaluer systématiquement le niveau de résilience.	Enjeu de vérifier et soutenir les mesures de protection si l'entreprise se maintient en zone inondable.

4.1 Une situation post-crise encore présente un an après

La catastrophe vécue par les personnes travaillant dans les zones d'activités concernées marque encore largement les esprits et les corps. Chacun fait comme il le peut, en allant de l'avant, en responsabilité et arrivent encore à parler de la situation quand d'autres ne veulent plus en parler alors même qu'ils sont encore en train de gérer les conséquences de l'événement (indemnisation assurantielle encore en attente, etc.).

Certaines entreprises, indépendantes, n'ont pu faire face à la crise et ont fermé (ex : Condiments et épices, fermeture définitive et 12 personnes au chômage). Il demeure que les entreprises ont moins de moyens désormais pour travailler sur leur résilience.

Témoignage :

« J'accuse bonne réception de votre message et vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre maison au regard de ces inondations.

Je vous avoue qu'après une année, M. XXX ne souhaite pas forcément remuer le couteau dans la plaie en remettant le sujet sur la table.

Nous subissons encore aujourd'hui les conséquences de la première vague de novembre et la seconde de janvier...

Vous remerciant de votre compréhension et vous souhaitant bonne continuation. » Oct. 2024.

Un besoin d'écoute, de soutien et d'accompagnement

Aussi, le premier accompagnement qui serait aujourd'hui encore nécessaire serait l'écoute, la reconnaissance, par les pouvoirs publics, d'avoir fait face, de poursuivre le dialogue et d'améliorer la résilience de la zone d'activité.

Des initiatives ont lieu dans le Boulonnais à ce sujet, en situation de post-crise, telle que la rencontre des dirigeants et des collectivités, organisée en septembre 2024 à la Communauté Urbaine de Boulogne/mer.

Des entreprises anciennes aux infrastructures sous-dimensionnées au regard des enjeux actuels

Les entreprises héritent des aménagements historiques de la zone d'activité : infrastructures et canalisations sous-dimensionnées, ce qui ne permet pas facilement l'écoulement de l'eau.

A noter également que l'approbation du PPRNi en 2021 n'a pas été suivi de démarches complémentaires en matière d'information préventive pour s'assurer que les entreprises connaissent les consignes à appliquer en cas d'alerte ou qu'elles auraient des actions à mener pour se préparer à une inondation et réduire leur vulnérabilité (diagnostic, etc.).

4.2 Relations acteurs privés, acteurs publics

Synthèse des constats

Avant

Suite à l'approbation du PPRNI

Comme évoqué ci-dessus, le PPRNI approuvé en 2021 n'a pas été suivi de démarches complémentaires d'accompagnement des entreprises.

Pendant

Les entreprises inondées par la Liane n'ont eu la visite d'aucun pouvoir public au moment de la crise. La mairie a mis en place un système d'alerte en masse (SMS) et les entreprises ont été alertées de la survenance des inondations.

Après

Certaines entreprises sont encore dans l'attente d'indemnisations assurantielles. Elles stockent du matériel endommagé pour prouver les dommages. Elles repensent leur stratégie d'évolution et sont en lien avec les collectivités pour échanger sur les changements de paradigme, l'évolution de la zone d'activité et des impacts socio-économiques.

Enseignements

Indiquer aux entreprises l'importance d'être autonomes pour faire face

Les entreprises ont compris qu'elles devaient trouver les solutions pour faire face par elles-mêmes. Elles sont unanimes à dire qu'il apparaît comme étant plus sûr de tout faire pour être en autonomie face à la crise : pour mettre le site en sécurité, pour organiser des moyens de déporter l'activité, pour remplacer rapidement les machines, etc.

Cela suppose d'avoir des réserves financières pour faire face, et une organisation préalable de type Plan de Continuité d'Activité (ISO 22301).

Inciter les entreprises à la mutualisation des moyens dans les zones d'activité

Les entreprises concernées ont constaté le besoin d'installer des moyens mutualisés concrets utiles en cas de crise (achat de barques, zodiacs, etc.) permettant d'accéder aux bâtiments inondés. Dans les zones d'activités exposées, l'identification des besoins en amont, les financements mutualisés de ce type de mesures, ainsi que la mise en place d'une organisation collective seraient pertinentes.

Créer un lien entre les dispositifs de gestion de crise publics et privés

Etendre le principe de subsidiarité dans la conduite de la gestion de crise, en intégrant les acteurs économiques en tant que co-acteurs. L'organisation actuelle de la crise repose sur le dispositif ORSEC et les Plans communaux de Sauvegarde. Il conviendrait d'établir des contacts avec des référents, formés, des zones d'activités pour prendre connaissance des situations et de leurs

évolutions pendant la survenance d'un événement mais également dans la préparation/planification. Selon les témoignages, il apparaît surprenant que des secteurs du territoire ne soient pas reliés par des échanges de communication et d'aides matérielles avec les pouvoirs publics.

Utiliser des outils numériques permettant la communication en temps réel entre dirigeants d'une même zone pour faciliter l'entraide en cas de besoin

Des outils numériques existent permettant de connaître les situations en temps réel de l'impact d'un événement sur les salariés (alerting). Ces solutions peuvent être couplées avec des caméras permettant de suivre les situations en temps réel.

L'appel à ce type de solutions et leur partage permet aux dirigeants et/ou responsables hygiène et sécurité de se mobiliser en amont et de réfléchir à leurs besoins matériels et organisationnels pour sauvegarder au mieux l'outil de travail et protéger les salariés. Il est nécessaire de leur donner aussi accès à des outils de surveillance leur permettant de surmonter la crise et d'engager des actions en fonction des constats et des prévisions.

Collectivités : favoriser la mémoire des catastrophes par la pose de repères de crues

Cet aspect est nécessaire et s'appuie sur des dispositifs existants comme d'apposer des repères de crue, d'organiser des visites de sites pour comprendre les phénomènes dangereux, etc.

4.3 Résilience organisationnelle

La résilience organisationnelle est l'ensemble des mesures visant à gagner en robustesse grâce à l'organisation des personnes (salariés) pour faire face à une crise majeure.

Synthèse des constats

Considérant que des mesures structurelles avaient été mises en place (pour les entreprises de la ZA inondée par la Liane installées depuis plusieurs décennies) et fait leur preuve, aucune mesure organisationnelle n'a été envisagée dans aucun des sites audités.

Dans les entreprises inondées par la Liane et par l'Aa, le constat est que les dirigeants et propriétaires des activités économiques et bâtiments d'activité ont estimé que la résilience structurelle était suffisante pour protéger leurs outils de production et qu'au vu des niveaux d'aléas connus avant les inondations de 2023/2024, les salariés n'étaient pas en danger.

Avec les inondations de l'hiver dernier, les salariés se sont mis en danger pour protéger l'outil de production au moment de l'événement.

Enseignements

Préparer les salariés pour éviter l'épuisement psychologique et physique

Une crise majeure bouleverse tout : l'organisation du temps de vie, les déplacements dans l'espace, son lieu de travail, son lieu de vie. Le savoir à l'avance permet de se préparer un minimum en invitant par exemple les salariés à mettre en place un Plan Familial

de Mise en Sûreté (kit de sauvegarde), en proposant des formations permettant d’appréhender l’ensemble de ces changements soudains, etc. Impliquer les salariés dans des actions planifiées permet aussi de les rassurer en leur montrant que la situation pourrait être maîtrisée.

Organiser la mise en sécurité du site

Il est impératif de connaître les premières mesures de base à mettre en œuvre pour mettre en sécurité le site, éviter les effets domino (incendies, etc.) qui pourraient aussi impacter des tiers. Pour cela, il faut être accompagné par des professionnels expérimentés afin d’éviter les « faux sentiments » d’être protégés alors qu’ils n’ont pas réalisé l’intégralité des « bonnes pratiques ».

Etablir des schémas de gestion de crise minimalistes (si rien n’existe déjà) L’intention est d’identifier :

- Les principales postures de gestion de crise à adopter pour protéger méthodiquement les machines et outils en fonction du niveau de crue atteint (veille : territoire en vigilance jaune : je suis informé, je continue mon activité. Alerte : je me mets en protection. Crise : l’eau est là) ;
- les moyens de délocaliser temporairement l’activité ;
- les moyens de protéger le matériel informatique, les archives et de prendre préalablement des photos pour les assurances.

4.4 Résilience structurelle

La résilience structurelle regroupe les mesures techniques visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la robustesse des bâtiments.

Synthèse des constats

Les bâtiments des entreprises concernées ont été acquis il y a plus de 20 ans, voire 40 ans pour certains, en toute connaissance des risques d’inondation évalués à l’époque. Les entreprises auditées ont réalisé des diagnostics d’inondation ; certaines ont construit des murets, tandis que d’autres ont acquis des batardeaux.

Depuis cette période, aucune inondation de plus de 20 cm n’avait eu lieu, et les entreprises exposées n’avaient subi aucun dommage. Elles pensaient donc que les mesures structurelles suffisaient à les protéger des inondations connues.

Enseignements

Aborder la résilience des activités de manière globale au niveau de la ZA

La protection du bâti par la mise en place de protection extérieures conduit à repenser l'ergonomie de l'activité à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment

La taille de certains bâtiments industriels rend impossible la protection périmétrique par des murets, car cela pourrait affecter le débit du cours d'eau. Dans ces cas, lorsque les machines peuvent être surélevées et que la hauteur sous toiture le permet, il serait envisageable de surélever la dalle à l'intérieur du bâtiment.

Faire appel au Fonds Barnier lorsque cela est possible

Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent solliciter le Fonds Barnier pour financer certaines actions. Cela nécessite de réaliser un diagnostic et d'obtenir des devis pour les mesures de protection. Cependant, le financement est partiel, et le délai d'obtention des fonds dépasse 12 mois (incluant la demande, l'instruction, la réponse et le versement), ce qui pose problème.

S'appuyer sur les besoins d'entretien réguliers des bâtiments pour lisser le coût financier des systèmes de protection du bâti

Trouver le bon équilibre entre les mesures organisationnelles et structurelles

Dans le meilleur des cas, les mesures structurelles permettent de protéger les personnes et l'outil de travail. Cependant, même protégé, le site peut devenir inaccessible. Dans ce cas, la préparation de la continuité d'activité est essentielle.

En résumé, la préparation face aux risques majeurs nécessite toujours des mesures à la fois structurelles et organisationnelles.

Pour les entreprises interrogées, le bon sens a souvent été privilégié au détriment de dispositifs organisationnels internes (comme des fiches réflexes), ce qui a imposé une charge mentale et physique considérable à certains salariés. La crise impacte lourdement les individus, et une bonne préparation contribue à alléger cette charge.

Bien que tous les scénarios ne puissent être envisagés, il est possible d'anticiper en partie les liens entre les situations et les effets dominos qu'une situation peut entraîner sur une autre.

5. FICHES

Les fiches sont présentées par niveau de gravité et de désorganisation de l'activité croissant.

Le tableau synthétique ci-après reflète l'analyse que nous faisons entre l'impact de l'événement et les stratégies de sauvegarde de l'emploi et des entreprises identifiées par les entreprises à l'heure actuelle. Diagnostic vulnérabilité, assurance, mesures existantes ? Formation personnelle ?

Nom	Activité	Cours d'eau	Hauteur d'eau	Possibilité de maintien de l'activité pendant	Maintien de l'activité après
SIB Imprimerie	Imprimeur	Liane	60 cm	Non	Arrêt d'une partie de l'activité (licenciement de 70 collaborateurs)
SERES SBE	Électronique	Liane	60 cm	Non	Délocalisation envisagée
Pro Armature	Fabrication d'armatures métalliques pour béton	Liane	60 cm	Déport dans le Rhône	Oui en prenant de nouveau le risque d'être inondé
KALHYGE	Laverie industrielle	Liane	145 cm	Déport dans deux sites des Hauts de France	Oui en prenant le risque d'être de nouveau inondé Déménagement très coûteux (en plus d'un dédommagement assurantiel en attente) et emploi local important
Boucherie de l'Aa	Commerce de proximité	Aa	20 cm	Non	Oui

NB : Les fiches sont réservés aux adhérents de l'AFPCNT (extranet). Les informations récoltées ne sont pas diffusables en dehors de l'association.

6. CONCLUSION

6.1 L'option du départ pour les entreprises ? Oser la relocalisation !

Les entreprises situées dans la zone d'activité touchée par les inondations de la Liane envisageraient toutes de partir ? Voici ce qui les pousserait à cette décision :

- L'impossibilité de freiner les inondations par la construction de murets supplémentaires, qui protégeraient leurs biens mais affecteraient le débit du cours d'eau.
- La fragilité des salariés, encore traumatisés par les événements vécus et les efforts d'adaptation qu'ils ont dû fournir. Cependant, plusieurs facteurs les freinent :
- Le coût élevé d'un déménagement pour des activités industrielles.
- Le lien fort des entreprises avec le territoire, où de nombreux salariés résident et vivent à proximité.

6.2 L'accompagnement au changement de la part des collectivités ?

Les entreprises attendent un accompagnement pour éviter la désorganisation de l'activité et de l'emploi dans certaines zones du territoire français. Lorsqu'une entreprise décide de partir, que deviennent ses bâtiments ? Il est crucial de mener une concertation globale pour identifier les possibilités de mutation foncière, d'aide à la délocalisation (en repérant des terrains disponibles), et de rachat de terrains inondés.

Le dérèglement climatique soulève la question de la transformation des territoires. À mesure que la dangerosité des risques évolue, les acteurs privés ne reçoivent pas l'accompagnement nécessaire. Les pouvoirs publics devraient s'emparer davantage de ce sujet. La mise en place de servitudes plus strictes est-elle suffisante ? Ne faudrait-il pas envisager, dans certains cas, une protection spécifique pour les entreprises fortement vulnérables (par des travaux sur mesure, avec l'accord des autorités) afin d'éviter la désorganisation de l'activité et de la vie des salariés ?

La question de l'imperméabilisation des sols et des limites imposées par les infrastructures (réseaux, bassins de rétention) se pose également.

Par ailleurs, les attentes des entreprises vis-à-vis des acteurs publics sont claires : certains aménagements nécessitent des compétences et des ressources financières bien au-delà des capacités des entreprises (par exemple, la boucherie).

7.3 Le maintien de l'activité en zone inondable doit être possible en échange de mesures de protection vérifiées par tous (entreprise, collectivité et les assurances)

Dans certains cas, les entreprises peuvent ne pas être en mesure de se délocaliser. Si tel est le cas, il est nécessaire d'évaluer leur niveau de résilience (par exemple, avec le RESISCORE) pour s'assurer de donner l'alerte, protéger les personnes, sécuriser l'outil de travail et garantir la continuité de l'activité.

Lors des situations auditées, plusieurs éléments ont fait défaut :

- L'information sur l'évolution du risque et son impact sur les entreprises n'était pas suffisante.
- Le délai d'alerte n'a pas permis de protéger efficacement les biens.

Par exemple, une entreprise a été informée le 3 novembre 2023 par un SMS de la mairie, demandant la mise en sécurité des personnes et de ne plus se déplacer. Un message FR-Alert a également été reçu. L'eau est montée en moins de 12 heures et s'est retirée très rapidement. La préservation du site et des machines s'est organisée en mode de conduite de crise, sans planification préalable des actions à entreprendre.

ANNEXES

Quelques chiffres

- En 2023, les catastrophes climatiques en France ont coûté 6,5 milliards d'euros aux assureurs, a annoncé, mercredi 27 mars (France Assureurs)
- Les dispositifs de prévention des inondations et des submersions marines ont représenté près de 250 millions d'euros d'investissements ces dix dernières années dans la région Hauts-de-France, dont 210 millions d'euros pour les infrastructures de protection, comme les digues.
- 1,3 milliard d'euros de dégâts causés par les tempêtes Ciaran et Domingos
- 5 849 habitations touchées dans 262 communes et 118 exploitations agricoles

Bibliographie

- Mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations, Rapport n° 015477-01, IGEDD, 2024
- Explore2 – Scénarios d'extrêmes hydrologiques en France hexagonale

Le projet Explore2, porté par INRAE et l'Office International de l'eau (OiEau), s'inscrit dans la suite de l'étude Explore 2070 (2010-2012) grâce à laquelle les acteurs de la recherche, autour du Ministère de l'écologie, avaient établi des premiers scénarios prospectifs de disponibilités des ressources en eau à l'échelle de la France à horizon 2070.

Officiellement lancé en juillet 2021, co-financé par les partenaires du projet, le Ministère de la transition écologique (MTE) et l'Office français de la biodiversité (OFB), le projet Explore2 a pour objectif, d'ici 2024, d'actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie à partir des publications du GIEC (CMIP5), mais aussi d'accompagner les acteurs des territoires dans la compréhension et l'utilisation de ces résultats pour adapter leurs stratégies de gestion de la ressource en eau.

Articles de presse

[Inondations dans le Pas-de-Calais : l'entretien des canaux n'est pas la cause des sinistres, selon un rapport d'inspection](#)

[Dans le Pas-de-Calais, les sinistrés des inondations entre sentiment d'abandon et colère](#)

[Dans le Pas-de-Calais, les victimes des inondations ne veulent plus revenir : « C'est trop de stress, trop d'angoisses, trop de doutes »](#)

[Dans le Pas-de-Calais, le cauchemar des inondations à répétition : « Avec l'eau, on ne peut rien faire »](#)

[Inondations dans les Hauts-de-France : au moins 550 millions d'euros de dégâts](#) [Inondations : la zone industrielle](#)

[de la Liane largement sinistrée](#)

Nous remercions l'ensemble des participants à cette étude et plus particulièrement les dirigeants et salariés qui ont accepté de répondre à nos questions et de nous transmettre des documents utiles pour ce retour d'expériences.

Contacts :

Association Française pour la prévention des
Catastrophes Naturelles et Technologiques
Ghislaine Verrhiest-Leblanc, Directrice Générale
Tél : 04 65 26 11 71
contact@afpcnt.org www.afpcnt.org

Association Résiliances
Sandra Decelle-Lamothe, présidente, expert prévention des risques
majeurs contact@association-resiliances.org
www.association-resiliances.org

Soutenu par :

Une étude de :

Réalisée par :

Soutenu par

